



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019**

**N°CT2019.1/020**

L'an deux mil dix neuf, le treize février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur François VITSE, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehedi HENRY, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Régis CHARBONNIER à Madame Corinne DURAND, Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sabine PATOUX, Madame Delphine MELKONIAN à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur François VITSE, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Axel URGIN, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Dominique TOUQUET à Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Laurence WESTPHAL, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU.

Etaient absents excusés :

Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Marie-Christine SALVIA.

Secrétaire de séance : Madame Mireille COTTET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	CT2019.1/020
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190213-lmc17921-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019**

Nombre de votants : 70

Vote(s) pour : 70

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	CT2019.1/020
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190213-lmc17921-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019

N°CT2019.1/020

**OBJET :** **Plan local d'urbanisme** - Approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Ormesson-sur-Marne

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-36 et suivants et L. 153-45 et suivants et R. 153-20 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2018.6/139 du 5 décembre 2018 approuvant les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Ormesson-sur-Marne ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2018-016 du 5 juillet 2018 engageant une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Ormesson-sur-Marne ;

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune d'Ormesson-sur-Marne approuvé par délibération du conseil municipal du 28 décembre 2015 ;

**VU** l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale du 19 octobre 2018, dispensant le Territoire de réaliser une étude environnementale ;

**CONSIDERANT** que l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir a engagé une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Ormesson-sur-Marne, visant à :

- Interdire les dépôts et stockages de véhicules ;
- Préciser les conditions d'accès à un terrain ;
- Prendre en compte des adaptations architecturales dans le cas de constructions importantes ;
- Réajuster les marges de retrait obligatoires en limite séparative de fond de parcelle pour permettre de préserver le cadre de vie et diminuer les risques de conflits de voisinage ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	CT2019.1/020
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190213-lmc17921-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019

- Réajuster les règles de clôture pour en assurer une meilleure insertion dans le paysage urbain et renforcer leur qualité ;
- Réajuster les règles de stationnement, notamment pour les deux roues, mais aussi afin d'assurer la compatibilité du PLU avec le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) ;

**CONSIDERANT** que la délibération susvisée relative à l'adoption des modalités de la concertation a été affichée au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et à la mairie d'Ormesson-sur-Marne ; qu'un avis de mise à disposition du dossier auprès du public a par ailleurs été diffusé au sein de l'édition départementale du journal « Le Parisien » du 7 décembre 2018 ;

**CONSIDERANT** que préalablement à la mise à disposition du public, le dossier de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées ; que seules, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAP) ont émis un avis favorable sans remarque particulière ;

**CONSIDERANT** que le projet de modification simplifiée a été mis à disposition du public du 17 décembre 2018 au 19 janvier 2019 à la mairie d'Ormesson-sur-Marne et à la Direction des Affaires Juridiques, des Assemblées et du Patrimoine de Grand Paris Sud Est Avenir, 14 rue Le Corbusier à Créteil, ainsi que sur les sites internet respectifs des deux collectivités ;

**CONSIDERANT** qu'une seule observation a été inscrite sur le registre ; qu'elle ne sera pas prise en compte du fait qu'elle émane d'un administré qui faisant une demande personnelle pour édifier un mur de plein en guise de clôture sur rue ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **TIRE** le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme auprès du public.

**ARTICLE 2 :** **APPROUVE** la modification simplifiée du plan local d'urbanisme d'Ormesson-sur-Marne.

**ARTICLE 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes subséquents.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	CT2019.1/020
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190213-lmc17921-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019

**ARTICLE 4 :** DIT que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, 14 rue Le Corbusier à Créteil et à la mairie d'Ormesson-sur-Marne. Elle sera en outre, publiée au recueil des actes administratifs du Territoire. Mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE FÉVRIER DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	CT2019.1/020
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190213-lmc17921-DE-1-1